



Succession si un heritier s'oppose

Par **livaga**, le **03/10/2012 à 12:38**

Bonjour,
lors d'une succession, si un heritier desire sa part en biens (exemple: une residence de campagne ou une auto), un héritier peut il s'y opposer?

Par **amajuris**, le **03/10/2012 à 13:03**

bjr,
si le défunt n'a rien précisé, il n'y a aucune raison qu'un héritier soit favorisé par rapport à un autre.
donc pour le partage il faut l'accord de tous les héritiers sinon le tribunal tranchera.
cdt

Par **livaga**, le **03/10/2012 à 13:11**

oui d'accord, mais dernièrement j'ai entendu qu'il y avait une loi recente qui stipulait que si la majorité des heritiers etaient d'accord sur le fait, cela passait
exemple l'heritier A fait une demande pour avoir un bien, l'heritier B est contre, mais les heritiers C et D sont pour
le notaire tranche suivant donc la majorité
est ce réel

Par **amajuris**, le **03/10/2012** à **13:32**

bjr,
je ne connais pas cette nouvelle disposition.
ce qui est sur c'est qu'un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un différent entre les héritiers,
seul un tribunal peut le faire.
le notaire fait un pv de difficultés et envoie les héritiers devant le tribunal
cdt

Par **livaga**, le **03/10/2012** à **13:40**

ok
merci merci beaucoup